

**Portant nominations à titre
normal et civil dans l'Ordre du
Mérite du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin, tenue du 02 Juin au 1er Juillet 1997 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre ;

.../...

2
DECRETE :

Article 1er : Sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang à compter de la réception, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

1 - Présidence de la République

Messieurs : - GANDAHO Agnonmian Pascal Innocent, Professeur Assistant
- HOUNDOTE Alfred, Instituteur.

2 - Cour Suprême

Messieurs : - KASSA Norbert, Administrateur des Services Financiers
- BOKOU Djidjoho Justin, Administrateur des Banques et Institutions Financières
- ALABI CHITOU Maroufou, Administrateur des Banques
- ADJIBODOU Assomption Odounlami, Economiste-Financier
- LOKOSSOU Agô André, Magistrat
- ADOSSOU Victor Dassi, Magistrat
- SENOU Simon Vignon, Contrôleur des Services Financiers.

3 - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Monsieur : - VIVENAGBO Dominique Raymond Christophe, Diplomate

4 - Ministère des Finances

Mesdames : - DAGBA Laurence Afiavi, Administrateur Civil
- HOUEGBAN Berthe Marie épouse GOUDJO, Administrateur des Impôts
Messieurs : - LAWANI Abdou Raoufou, Economiste à la retraite
- HOUSSOU Dohou Sylvestre, Administrateur des Impôts.

5 - Ministère du Développement Rural

Messieurs : - AKLE Jonas, Ingénieur Agronome
- KOUNOU GUIDI TOFFA Sovi Mesmin, Ingénieur du Développement Rural à la retraite
- WOROU Laurent, Ingénieur Agronome des E.F.

6 - Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Messieurs : - EYISSE Fatiou, Administrateur du Commerce
- EZIN Maurille, Ingénieur, Planificateur.

7 - Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

Messieurs : - ATOHOUN Parfait Dodji, Administrateur des Services de Sécurité Sociale
- HOUNME Michel, Inspecteur du Travail

- JOHNSON Désiré Léornard, Administrateur Civil
- TCHOKPON Djagbo Patrice, Inspecteur des Services de Sécurité Sociale
- KORA-YAROU Zimé, Administrateur du Travail
- VIDEHOUEYOU Dossou David, Administrateur du Travail.

8 - Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Messieurs : - BARBOZA Candace, Professeur-Adjoint de Géographie
 - TCHEHOUALI Tognissè, AHUI à la retraite.

9 - Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine

Madame : - TABELLE Christiane Jeanne-Marie, Administrateur des Services Financiers.

10 - Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale

- Messieurs : - AGBIDINOUKOUN Bienvenu, Commissaire Principal de Police
- HOUNTONDI M.V. Jean, Inspecteur de Police de 2ème classe
- KINTONOU Nounagnon François, Brigadier de Paix de 2ème classe
- HOUSSINON Isaac, Officier de Police de 2ème classe
- KOUKOUBOU Athanase Bio, Commissaire de Police de 2ème classe.

11 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Madame : - PASSO Bio Félicienne Lucie Madeleine S., Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la retraite.

Monsieur : - LOTSU Jean, Maître Adjoint d'Education Physique et Sportive.

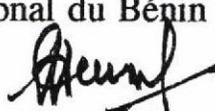
Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 28 JUILLET 1997

● Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - MINISTERES 18 - GCONB 40 - CS 2 - SGG 4 -
HAAC 2 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT
3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 35.